



DECLARATION FO - C.C.E. DU 24/03/2009

GDF SUEZ vient d'être retenu pour participer à la construction du second EPR français et tout semble indiquer qu'il pourrait se voir confier la construction du troisième.

C'est sans doute une bonne nouvelle pour le Groupe.

C'est par contre une mauvaise nouvelle pour les hydro électriciens de GDF SUEZ.

L'histoire récente nous rappelle comment, à partir du milieu des années soixante-dix, EDF a monopolisé les budgets au profit du nucléaire, au détriment de ceux de l'hydroélectricité (développement d'abord, puis rapidement ceux de rénovation puis même d'exploitation).

Il est vrai que les TRI dégagés par les investissements du domaine nucléaire apparaissent comme plus importants que ceux dégagés par l'hydroélectricité.

Mais de fait, ces TRI privilégient les rapports financiers courts et moyens termes et ainsi ils :

- Masquent les opérations de démantèlement et retraitement des déchets qui interviennent, pour la plus grande part, après 30 à 40 années de service.
- Minimisent les entrées financières importantes des aménagements hydroélectriques qui perdurent bien au-delà de leur durée d'amortissement.

Aujourd'hui faire de l'hydroélectricité c'est investir pour assurer l'héritage de nos enfants et petits-enfants, alors que faire du nucléaire c'est prendre une créance sur leur dos.

Ayons au moins une démarche équilibrée qui nous permettra à terme de faire payer le démantèlement des centrales nucléaires par les flux financiers dégagés par les centrales hydroélectriques amorties, **mais pour cela nous devons continuer à développer l'hydroélectricité.**

Examiner avec les mêmes outils les intérêts respectifs de projets aussi différents par nature que les projets nucléaires et hydroélectriques, c'est une aberration reconnue par tous, mais en France, au moins, il n'existe qu'un seul outil.

La CNR dégage aujourd'hui des profits qui viennent essentiellement de ses centrales hydroélectriques. Ces profits doivent prioritairement être utilisés pour développer ses projets d'énergie renouvelables nonobstant les intérêts financiers courts termes qui peuvent apparaître comme insuffisants au regard des critères du Groupe.

Les projets hydroélectriques, nous le savons, trouvent leur intérêt sur le long terme.

L'exemple des aménagements CNR est à cet égard significatif.